

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2014 – Convocation du 14 mai 2014

Compte rendu affiché le 30 mai 2014

Président de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Claire POINT

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Béatrice THONY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Vincent VIVO, Sylvie MYARD.

Absents représentés

Jean-Jacques DUPERRAY par Guillemette DEBORDE, Ghariba AKROUCHE par Alain MARTIN-RABAUD ; Pascal NICOT par Bernard SABATIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Exprimés	24

Objet : Compte administratif 2013

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'année écoulée dans le cadre des budgets (primitif et supplémentaire) ainsi qu'à la suite d'éventuelles décisions modificatives.

En application de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de l'ordonnateur est constitué par le vote du compte administratif. Il détermine :

- le résultat de fonctionnement de l'exercice
- le solde de l'exécution de la section d'investissement
- les restes à réaliser de la section d'investissement

Il doit être conforme dans ses résultats au compte de gestion établi par le comptable public de la collectivité, lequel fait aussi l'objet d'un vote par le Conseil Municipal. À partir des documents communiqués, les chiffres significatifs du compte administratif pour l'année 2013 se présentent ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 8 951 499.59 €

Recettes : 9 657 031.61 €

Résultat : + 705 532.02 €

Section d'investissement :

Dépenses : 3 043 403.46 €

Recettes : 3 255 816.83 €

Résultat : + 212 413.37 €

Restes à réaliser dépenses : 128 261.84 €

Restes à réaliser recettes : 144 070.00 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions - Mme le Maire ne prend part ni au débat ni au vote)

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire-adjoint et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le compte de gestion 2013 de Monsieur le Trésorier,
- **ADOpte le compte administratif 2013 de la Commune de Neuville-sur-Saône,**
- **NOTE la production de l'ensemble des pièces jointes et précise que le compte administratif restera annexé à la présente délibération.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 mai 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le 28/05/2014

Publication ou affichage le 28/05/2014

Valérie GLATARD, Maire.

